

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 69

ABSTENTION : 5

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Roland PONSAA	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Dijon

Ce traité de concession porte sur la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Dijon. Il est destiné à régir les relations entre le Grand Dijon et son concessionnaire GRDF, dans le cadre des règles établies par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui définit le tarif national de distribution du gaz naturel. Ce tarif ne fait pas l'objet de discussions dans le cadre de la négociation de ce traité de concession.

Les négociations engagées par la Ville de Dijon et poursuivies courant 2015 par le Grand Dijon ont portées sur l'amélioration de la concertation entre le Grand Dijon et son concessionnaire pour la gestion de son patrimoine et, au travers de conventions spécifiques, permettent au concessionnaire d'accompagner le Grand Dijon dans la mise en œuvre de sa stratégie.

La base du contrat est un contrat type FNCCR pour EPCI, c'est-à-dire qu'il autorise le Grand Dijon à intégrer au fil du temps ou à sa convenance les autres communes du Grand Dijon dans ce contrat. Ce principe de regroupement permet d'améliorer le montant de la redevance concession. Sur la durée de 30 ans, l'amélioration de la redevance concession pour l'ensemble des communes du Grand Dijon desservit en gaz devrait être de l'ordre de 23 k€/an.

Ce nouveau contrat apporte sur 2015 :

- 350 k€ au budget général de la ville de Dijon au titre du solde des redevances concession dues,
- 47.838€ au budget général de la ville de Dijon au titre des RODP restant dues jusqu'au 1er janvier 2015.

Ce contrat intègre l'ensemble des améliorations obtenues lors de la concertation nationale entre GRDF et les associations d'élus qui s'est déroulée sur le premier semestre 2015. **C'est le premier contrat de France à bénéficier de cette avancée.** Il permettra en particulier :

- De bénéficier d'un compte d'exploitation complet (exhaustivité des charges et des recettes au périmètre du contrat) qui met en évidence à la fois la contribution de la ville de Dijon au support du tarif « péréqué » national (établit par la CRE) et la participation de ce contrat au résultat national du concessionnaire ;
- D'avoir une présentation synthétique du patrimoine de la concession par famille d'ouvrages avec mise à disposition de l'inventaire complet à la demande ;
- D'avoir une valorisation du patrimoine : valeur initiale, valeur nette réévaluée ;
- D'avoir une vision pluri-annuelle sur les investissements prévus et réalisés sur la concession ;
- De bénéficier d'indicateurs d'activité et de qualité de service.

Par ailleurs, le Grand Dijon a demandé à GRDF de tester un indicateur de « maturité du patrimoine », destiné à suivre l'évolution de l'état du patrimoine de la concession (article 9 de l'annexe 1 du contrat).

Le Grand Dijon est aussi site pilote national pour bénéficier de l'accès à la plateforme en cours de développement chez GRDF et permettant un accès aux données fines de la concession (article 11 de l'annexe 1 du contrat).

Une convention de partenariat entre le Grand Dijon et GRDF vient compléter ce contrat sur les 5 prochaines années et permet :

- La réalisation d'études pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments pour une valeur de 200 k€ ;
- L'accompagnement du Grand Dijon au travers d'expérimentations et d'animations permettant la maîtrise de la demande d'énergie et la réalisation d'économies pour des familles ;

- La mise en œuvre d'opérations de médiation réalisées par des jeunes en service civique pour une valeur de 50 k€ et par la mise en œuvre d'un partenariat signé avec la Fédération Française de Basket pour la création d'un équipement sportif ;
- La dissimulation d'ouvrages dans le secteur sauvegardé de la ville de Dijon pour contribuer à l'embellissement de celle-ci pour une valeur de 50 k€.

Une convention portant sur les échanges de données cartographiques régit le transfert des informations vers le système d'information géographique du Grand Dijon.

Après avoir pris connaissance du dossier au travers des informations transmises aux membres de notre assemblée.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le Traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune de Dijon et les conventions de partenariat et de cartographie ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à ce traité et ses conventions.